

Bon de commande

Mission de détection de projets d'implantation d'entreprises

Descriptif de la mission

Intitulé : Programme de prospection Pôle Implantation Entreprises

Durée : 12 mois – du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027

Intégration du territoire sur www.pole-implantation.org

- ✘ Présentation générale du territoire
- ✘ Principales filières
- ✘ Exemples d'offres d'accueil
- ✘ Offre de services d'accompagnement
- ✘ Republication d'actualités en lien avec la mission et le territoire
- ✘ Référencement naturel et payant Ads / Pmax, etc.
- ✘ Référencement des offres sur le site PIE et sur les sites tiers comme :
SeLogger Bureaux Commerce, Géolocaux et Cession PME également

25 000 € HT

Participation au dispositif de marketing direct

- ✘ Campagnes de prospection sur LinkedIn
- ✘ E-mailing sur les prospects et projets de la base interne
- ✘ Phoning sélectif sur une base d'entreprises premiums en croissance ou multisites
- ✘ Actions de prospection sur des salons professionnels

Suivi de la mission

- ✘ Revue mensuelle des projets
- ✘ Bilan de mission
- ✘ Rencontres en présentiel, visite du territoire au démarrage de la mission, et frais liés

Prix forfaitaire pour 12 mois

25 000 € HT

Confidentialité & Exclusivité

Ancoris s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, renseignements ou documents liés à l'exécution de la mission

Les projets transmis au territoire lui seront adressés en exclusivité sur son périmètre de compétence.

Cependant, ces mêmes projets pourront être transmis par Ancoris à d'autres partenaires territoriaux localisés dans d'autres régions, en fonction des besoins ou de la demande de l'entreprise.

Facturation

Facturation par phase :

50% à la livraison du bilan semestriel

50% à la livraison du bilan final de la mission au terme des 12 mois

Taux de TVA : 20%

Modalités de règlement : par virement à réception de la facture (via Chorus).

Résiliation

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général décidée par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra, à titre d'indemnisation, une somme forfaitaire correspondant à **5,0 % du montant hors TVA des prestations restant à exécuter à la date d'effet de la résiliation**, calculé au prorata temporis du montant initial du marché hors TVA.

Le montant des prestations restant à exécuter s'entend du montant initial du marché hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations déjà réalisées et régulièrement admises à la date de résiliation.

Fait à Vannes,
Le 17 Juillet 2026

Fait à Paray-le-Monial,
Le

Pour Ancoris:
Julie LE LEANNEC – Directrice Générale

Pour la Communauté de Communes du Grand
Charolais

Notifié le / /

